



Demande de carte de stationnement pour handicapé

Par **nonodeco**, le **15/11/2008 à 20:18**

mon mari est en 2ème catégorie et a 66 pourcent et il a fait la demande de la carte de stationnement il y a 2 ans et on envoie le courrier négatif peu tu faire quelque chose pour sa et comment faire pour que sa rente soit augmentée car il touche 600 euro par mois merci d'avance

Par **domi**, le **16/11/2008 à 12:00**

Bonjour ,

Le montant de l'AAH varie en fonction des ressources de la personne handicapée. Ainsi, la personne qui ne dispose pas de ressources peut percevoir le montant maximum de l'AAH.

Ce maximum est fixé à 652,60 EUR depuis le 1er septembre 2008.

Votre mari étant au maximum , sa rente ne peut être augmentée ! Domi

Par **nonodeco**, le **16/11/2008 à 17:05**

merci beaucoup